



COMMUNE DE MONTPREVEYRES

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE  
POUR L'ELECTION COMPLEMENTAIRE  
D'UN,E CONSEILLER,ERE MUNICIPAL,E  
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE  
DU 28 NOVEMBRE 2021 (1<sup>er</sup> tour)**

Greffe municipal  
Rue du Village 10  
1081 Montpreveyres  
Tél 021 903 25 13  
Courriel [admin@montpreveyres.ch](mailto:admin@montpreveyres.ch)

**A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus au lundi 18 octobre 2021 à 12 heures précises (dernier délai).** L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Liste no 1

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existe) :

Mandataire responsable :

Mme/M.

Mellioret David

(à défaut, le 1<sup>er</sup> signataire sera  
considéré comme mandataire)

Adresse complète:

Rte A l'Allamand 6  
1081 Montpreveyres

Téléphone fixe :

( )

Tél. portable : (079) 156 61 64

Courriel :

david.mellioret@bluewin.ch

Mandataire suppléant :

Mme/M. :

(à défaut, le 2<sup>e</sup> signataire sera  
considéré comme suppléant)

Adresse complète:

Téléphone fixe :

( )

Tél. portable : ( )

Courriel :

**ANNEXES :**

- (1) Liste des signataires (parrains)
- (2) Liste des candidat-e-s
- (3) Accord des mandataires et des candidats lorsque différentes listes sont appelées à porter les noms de mêmes candidat-e-s (art. 69 al. 2 LEDP)

**RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL** (ou au président du bureau électoral, dans les communes à conseil général, pour le 2<sup>e</sup> tour – Election complémentaire d'un,e conseiller,ère à la Municipalité)

**RECEPTION :**

Date :

18 octobre 2021

Heure :

8h45

Visa :

*[Signature]*



**OBSERVATIONS :**





## ANNEXE 2

CANDIDAT-E-S DE LA LISTE : ..... **No 1** .....

No	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)		Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Profession / Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	Mellioret	David Ricardo Monty		M	11.10.79	Montpreveyres Cultry Forel	Commercial Projet axenseur	Rue : A l'Allmand 6 NP : 1081 Localité : Montpreveyres		<input checked="" type="checkbox"/>
								Rue : NP : Localité :		
								Rue : NP : Localité :		
								Rue : NP : Localité :		
								Rue : NP : Localité :		
								Rue : NP : Localité :		

- Le nombre de siège à pourvoir au 1<sup>er</sup> tour est de 1. Une liste peut comporter un nombre de candidats inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Lorsque des candidats sont appelés à figurer sur plusieurs listes (art. 69 al. 2 LEDP), les mandataires des listes concernées remplissent l'annexe 3, la signent et la font signer par les candidats.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de candidats fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel de parti par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des candidats.**



## ANNEXE 1

SIGNATAIRES (PARRAINS) DE LA LISTE : ..... **N° 1** .....

No	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1	TELIARRET	Jessica	1983	Rue : A l'Albemand E NP, Localité : 1081 Montpreveyres		✓
2	MELLICORRET	Genevieve	1954	Rue : A l'Albemand 2 NP, Localité : 1081 Montpreveyres		✓
3	Mellicorret	Linda	1959	Rue : NP, Localité :	L. Mellicorret	✓
4				Rue : NP, Localité :		
5				Rue : NP, Localité :		
6				Rue : NP, Localité :		
7				Rue : NP, Localité :		
8				Rue : NP, Localité :		

- Chaque liste de candidats doit être appuyée par **au moins trois** personnes ayant le droit de vote dans la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'une liste de candidats pour une même élection.
- Il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.